

COMMUNIQUE DE PRESSE

Former pour mieux surveiller ensemble



Dans le cadre de la gestion de près de 60 km de digues de protection contre les inondations, déléguée à l'Etablissement public Loire par plusieurs EPCI de Loire aval et sur l'axe Cher, ce dernier a réalisé, en novembre 2020, deux sessions de formation à destination des agents des collectivités mobilisés pour la surveillance des ouvrages en crue.

Parmi les différentes missions confiées à l'Etablissement, figure en bonne place l'appui technique des collectivités, en période de crue, pour la surveillance de leurs ouvrages. A l'aube de la saison des crues potentielles, la mise en situation était d'actualité.

Afin de **renforcer les capacités de surveillance des ouvrages en crue**, et en lien étroit avec les EPCI, l'Etablissement assure une formation dédiée, à l'attention des agents des collectivités mobilisés. Les objectifs poursuivis sont multiples et intègrent : une familiarisation avec le vocabulaire relatif aux digues et les différents modes de rupture, le repérage des désordres pouvant affecter l'intégrité de l'ouvrage, l'identification des interlocuteurs et des chaînes de transmission d'information, la connaissance des différents types de travaux d'urgence pouvant être envisagés lors d'un épisode de crue.

Cela consiste également à connaître les équipements de protection individuelle requis, ainsi que les mesures de sécurité à appliquer afin de **réaliser cette surveillance dans les meilleures conditions**. La formation est complétée par une phase « terrain », lors de laquelle les agents des collectivités se rendent sur site avec un agent de l'Etablissement, afin d'appréhender les spécificités de l'ouvrage, de repérer ses points sensibles et de prendre en main les outils cartographiques. A cette occasion, ils se familiarisent avec l'atlas de surveillance produit par l'Etablissement, afin de pouvoir se repérer sur le terrain et localiser facilement les zones sensibles à surveiller.



L'appui de l'Etablissement passe par ailleurs par la fourniture d'outils et de supports pédagogiques afin de **faciliter la surveillance des ouvrages**, avec notamment la Fiche Réflexe *Visite de surveillance en crue – Relevé des désordres et mesures à prendre* et l'atlas de surveillance.

Lors de la formation, l'accent est mis, en tant que de besoin, sur **l'adaptation de la réponse en fonction des urgences**. Celle-ci comprend ainsi la présentation

d'un listing des travaux d'urgence pouvant être réalisés lors d'un épisode de crue en fonction des désordres identifiés et des moyens humains et matériels mobilisables. En effet, ces travaux, qui devront être réalisés dans des situations périlleuses, rapidement et à bon escient, doivent être anticipés autant que possible. Pour ce faire, l'Etablissement aura identifié au préalable, en intégrant les retours d'expériences éventuels des collectivités, les entreprises mobilisables/réquisionnables (maçonnerie, BTP, élagage, carrières...) et réalisé une cartographie permettant de situer ces entreprises sur le territoire et d'identifier les temps d'interventions nécessaires vis-à-vis de chaque ouvrage.

L'accompagnement des collectivités à la surveillance en période de crue se concrétise également par une astreinte au sein des services de l'Etablissement, avec la mise à disposition d'un agent de 8h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés, pendant la période de l'année la plus à risque (du 1^{er} novembre au 30 juin de chaque année), afin d'assurer en toutes circonstances une continuité de service.

